

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 04 SEPTEMBRE 2024
COMMUNE DE CHASTREIX

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre septembre à 20 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de CHASTREIX, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BABUT Michel, Maire.

Date de la convocation : 24/08/2024

Etaient présents : Christine GARDETTE, Pierre FAUGERE adjoints, GOIGOUX Simon, FERREYROLLES Patrice, ROUGIER Jean-Remy, Michel CHASSAGNE, Véronique VINCENT, Agathe ZEHAR, Leslie WALKER, Patrick LEBRETON

Absent : /

Excusé : /

Secrétaire de séance : Agathe ZEHAR

Le procès-verbal de la réunion du 19 JUIN dernier est adopté

1 – DELIBERATION POUR DESIGNATION DES MEMBRES DES DIFFERENTES COMMISSIONS ET DESIGNATION DES PRESIDENTS DES COMMISSIONS

Monsieur le Maire rappelle des différentes commissions actuellement en place telle que la Commission Finance, la commission Communication, la commission Travaux, la commission du CCAS et la commission Agriculture. Il donne également lecture des délégations en cours.

Après délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, fixe les membres des différentes commissions et désigne les Présidents de celles-ci comme suit :

Commission FINANCE :

Président : ROUGIER Jean-Rémy

Membres : tous les élus

Commission « régulière » pour suivre les finances : ROUGIER Jean Remy, Patrick LEBRETON, Agathe ZEHAR, Leslie WALKER et Michel BABUT

Commission Communication Information Gestion du Site Internet et développement durable :

Président : Patrick LEBRETON

Membres : Agathe ZEHAR, Leslie WALKER, Véronique VINCENT, ROUGIER Jean-Rémy

Commission Travaux bâtiment voirie eau assainissement et responsable du personnel technique

Président : Pierre FAUGERE

Membres : FERREYROLLES Patrice, GOIGOUX Simon, GARDETTE Christine, Leslie WALKER, Michel CHASSAGNE

Commission Agriculture et Urbanisme

Président : Pierre FAUGERE

Membres : GARDETTE Christine, FERREYROLLES Patrice, CHASSAGNE Michel, ZEHAR Agathe

A noter, Madame WALKER Leslie est désignée en qualité de membre de la SEM en remplacement de Romain GUILLAUME démissionnaire.

Après délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, valide les propositions ci-dessus.

Le Maire,
Michel BABUT



la secrétaire,
Agathe ZEHAR



2 – DELIBERATION POUR TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC A CHASTREIX SANCY (territoire d'énergie)

Monsieur le Maire fait le point sur les propositions reçues en mairie du Territoire d'Energie du Puy de Dôme. Il rappelle également la délibération du conseil municipal en date du mois de novembre dernier.

Pour mémoire, deux conventions sont à signer concernant les travaux d'éclairage public à la station :

Une convention pour le Génie Civile faisant état d'un reste à charge pour la commune de 15 500 €

Une convention pour l'éclairage public – dossier fonds vert faisant état d'un reste à charge pour la commune de 8 076.92 €

Après délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer les conventions établies par Territoire d'Energie. Il souhaite également que l'on puisse se rapprocher du syndicat afin de prévoir de mettre la fibre dans les tranchées lors des travaux à exécuter à la station

Le Maire,
Michel BABUT



la secrétaire,
Agathe ZEHAR

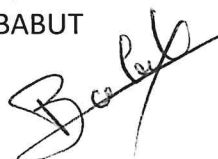


3 – DELIBERATION POUR RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC LA POSTE

Monsieur le Maire donne lecture de la convention établie par la Poste qui propose en résumé d'ouvrir l'agence postale à raison de 12 h par semaine et que l'on puisse prévoir la durée de la convention de 1 à 9 ans.

Après délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, valide la proposition de la poste à savoir : ouverture de l'agence postale communale à raison de 12 heures par semaine Le conseil municipal autorise donc Monsieur le Maire à signer la convention correspondante qui sera établie pour une durée de 9 ans.

Le Maire,
Michel BABUT



la secrétaire,
Agathe ZEHAR



4 – DELIBERATION POUR RENOUELEMENT DE L'OFFRE D'EMPLOI (agent d'entretien)

Monsieur le Maire rappelle qu'actuellement, l'agent en poste termine son contrat le 15 octobre prochain et qu'il ne souhaite pas le renouveler. Il propose qu'il soit déposé une offre sur le site du centre de gestion de la fonction publique territoriale à raison de 26h/mois.

Après délibéré, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à déposer une offre d'emploi sur le site internet du Centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale à raison de 26 heures/mois et ce pour une durée de 6 mois. A noter, après avoir établi un planning précis concernant le temps de travail (annualisation privilégiée), le conseil municipal autorise le Maire à augmenter les heures de travail si besoin.

Le Maire,
Michel BABUT



La secrétaire,
Agathe ZEHAR



5 – DELIBERATION POUR DESIGNATION D'UN AMBASSADEUR DE LA FORME (CLIC)

Monsieur le Maire donne la parole à Jean Remy ROUGIER qui explique le fonctionnement de la charte de l'ambassadeur de la forme.

Après délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, désigne Jean-Rémy ROUGIER en qualité d'ambassadeur de la forme (titulaire) et Patrick LEBRETON en qualité d'ambassadeur de la forme (suppléant)

Le Maire,
Michel BABUT



la secrétaire,
Agathe ZEHAR



6 – DELIBERATION POUR CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1^{ère} CLASSE

Conformément à l'article L 313 1 du code général de la fonction publique territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,

Il appartient donc à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination de l'agent inscrit au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2024

Cette modification préalable à la nomination entraîne la création de l'emploi correspondant au grade de l'avancement

Vu le tableau des emplois

Le maire propose la création d'un emploi d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet et la conservation du poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} octobre 2024

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'adopter la modification des emplois ainsi proposée et précise que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget 2024

Le Maire,
Michel BABUT



La secrétaire,
Agathe ZEHAR



7 – DELIBERATION POUR REGULARISATION DE LA PARCELLE AB 171

Monsieur le Maire rappelle que l'Etablissement Public Foncier a acquis pour le compte de la commune la parcelle AB 171 pour une superficie de 124 m² en vue de régulariser la voirie communale.

Il est proposé aujourd'hui au conseil municipal de racheter ces biens afin de poursuivre l'objectif défini ci-dessus. Cette transaction sera réalisée par acte notarié.

Le prix de la cession hors TVA s'élève à 2790.22 €. Sur ce montant s'ajoutent des frais de portage pour 5.99 € dont le calcul a été arrêté au 31 mars 2025. La TVA sur prix total est égale de 559.24 € (dont 1.20 € sur les frais de portage) soit un prix de cession, toutes taxes comprises de 3 355.45 €

La commune aura réglé à l'EFP AUVERGNE 2 700.00 € au titre des participations (2024 incluse) le restant dû est de 655.45 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents :

- Accepte le rachat par acte notarié de la parcelle AB 171
- Accepte les modalités de paiement exposées ci-dessus,
- Autorise le Maire à authentifier et signer tout document relatif à cette procédure
- Désigne Maître LEROUX Notaire à BORT LES ORGUES pour rédiger l'acte

Le Maire,
Michel BABUT



La secrétaire,
Agathe ZEHAR



8 – DELIBERATION POUR DECISION MODIFICATIVE ET DUREE D'AMORTISSEMENT (budget EAU)

Monsieur le Maire expose qu'à la demande des services du SGC D'ISSOIRE, il convient de rectifier le tableau d'amortissement qui est incomplet pour le budget Eau Assainissement. Ainsi il propose de prévoir une cadence d'amortissement pour :

N° INVENTAIRE 212-2018-01

Désignation du bien : aire de camping-car

Durée : 15 ans

Valeur brut 15 667.40 €

Compte 2812

Dotation de l'année : 1043 €

Après délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, valide la durée de l'amortissement à 15 ans tel que cela est résumé ci-dessus.

AUGMENTATION DE CREDIT

Monsieur le Maire expose aux membres de l'assemblée que suite à la régularisation de l'amortissement sur le budget Eau Assainissement il convient de prévoir une augmentation de crédits afin de pouvoir émettre le titre et le mandat correspondant.

Après délibéré, le conseil municipal décide de prévoir l'augmentation de crédit suivante :

+ 1043 € au compte 2812-040/00 – recette d'investissement

+ 1043 € au compte 2315/36 – dépense d'investissement

+ 1043 € au compte 6811-042 – dépense de fonctionnement
+1043 € au compte 7011 – recette de fonctionnement.

Après délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, valide l'augmentation de crédit ci-dessus

Le Maire,
Michel BABUT



la secrétaire,
Agathe ZEHAR

